

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres concernant le choix des entreprises pour l'aménagement du bourg.
- Décide d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés dans la délibération.
- Décide d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées dans la délibération, décide d'instaurer le CIA dans les conditions indiquées dans la délibération, décide que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence, décide que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.
- Approuve la proposition de transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale" à Lamballe Terre et Mer à compter du 1er janvier 2019 ainsi que la charte de gouvernance proposée.
- Accepte les propositions des noms de rues des lotissements du Pré de la Vigne, des Prés Côtiers et du Hameau du Clos Girot.
- Accepte la modification des statuts de Lamballe Terre et Mer comme indiqué dans le texte annexé à la délibération.